
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 21/2 (1994)

DOI: 10.11588/fr.1994.2.58908

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

aurait cependant aimé qu'elle prenne aussi en compte les travaux étrangers récents, notamment sur la franc-maçonnerie et le jacobinisme. Ce volume, relativement modeste, reste très stimulant, car il suggère de nombreuses voies de recherche encore insuffisamment explorées.

Pierre-André BOIS, Reims

Gisela SCHLÜTER, *Die französische Toleranzdebatte im Zeitalter der Aufklärung. Materiale und formale Aspekte*, Tübingen (Max Niemeyer Verlag) 1992, VII-293 p. (coll. »Mimesis«, 15).

Siècle des Lumières égale Siècle de la Tolérance, pense-t-on assez naturellement. A regarder dans le détail, on doit souvent en douter, et la conclusion »française« du siècle ne dément pas ce sentiment équivoque. Plutôt que de manier la théorie en écartant les faits, Mme Schlüter apporte au lecteur de son ouvrage des »matériaux« qui permettent de se faire une idée précise des avancées et des contradictions de l'esprit de tolérance dans le domaine linguistique français qui va très largement au-delà de la France catholique et royale. Cette notion insolite dans un univers encore régi par la scolastique de la vérité unique mit quelque temps à s'acclimater sur le terreau national: ni Spinoza, ni Locke, ni Bayle ne sont *personæ gratæ* dans un débat où s'affrontent les puissantes intolérances qui structurent le discours de la France d'Ancien Régime: de Port-Royal à la veine ultramontaine, ce ne sont que sarcasmes et excommunications, refus des sacrements et diabolisations. La notion même de tolérance, comme le rappelle utilement l'auteur dans une première partie, est en contradiction avec les mentalités du temps: *permissio mali*, selon les uns, elle légitime l'erreur et la faute; *tolérantisme*, selon les autres, elle autorise toutes les déviations sociales et l'indifférence en matière morale. La Révolution française née dans le droit fil apparent de la critique des Lumières ne se fera pas moins un devoir, ainsi que le note Mme Schlüter, d'imposer la libération des masses par la tyrannie imposée à l'individu et à son libre arbitre. La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'exposé de matériaux dont le statut idéologique et littéraire a été précédemment défini. De la théologie morale au droit naturel, l'auteur suit un cheminement qui lui paraît cohérent et où elle retrouve à travers Burlamaqui et D'Alembert la voie royale d'une tolérance fondée philosophiquement et rationnellement. Sur le mode mineur, la tolérance se définit non plus comme une nécessité logique mais comme un contrat moral minimal, comme une pratique de survie sociale. L'utilitarisme des Lumières se reconnaît volontiers dans ce pragmatisme à coloration idéologique faible. Plus originales sont les pages traitant de l'expression formalisée de la tolérance dans les œuvres littéraires du XVIII^e siècle. Fiction utopique ou exotique, voyages plus ou moins feints, fantaisies paradoxales (Morellet, »Le Manuel des Inquisiteurs«, »Lisbonne«, 1762), romans ou pièces philosophiques (»Bélisaire«, »Faustin«, »Nathan der Weise«) témoignent de l'imprégnation forte de l'idéologie de tolérance dans une véritable campagne dont le milieu du siècle semble être le point culminant. Curieusement, c'est le moment où au nom de la liberté de penser on mène aussi campagne contre la Compagnie de Jésus qui se verra peu à peu exclure de tous les royaumes catholiques d'Europe, supprimer par décision du Pape ... et protéger par Frédéric II! Les deux derniers chapitres de l'ouvrage présentent les champions les plus célèbres de la lutte pour la tolérance dans les lettres françaises: Pierre Bayle et Voltaire. Beaucoup a déjà été écrit à ce sujet. Mme Schlüter note que c'est au nom de la tolérance que la dialectique baylienne veut interdire à l'intolérant de s'exprimer. L'heure est au combat des Huguenots contre la »France toute catholique«; trop de tolérance favoriserait l'intolérance. S'inspirant dans un louable œcuménisme des conclusions largement divergentes de H. T. Mason et de P. Rétat, l'auteur tente de mesurer l'influence de Bayle sur Voltaire. La position de ce dernier ne s'inspire pas de celle du philosophe du Refuge; si Voltaire connaît bien Bayle, il ne partage pas son irénisme; la tolérance est pour lui une lutte positive, »contre l'Infâme« naturellement, mais aussi contre

soi-même. Le »Traité sur la tolérance« (1763) marque la véritable émergence d'une réflexion assez tardive chez Voltaire, puisque, selon R. Pomeau, le terme de »tolérance« apparaît pour la première fois en 1733 sous sa plume. La tolérance est alors considérée comme absolument antinomique avec les religions révélées et spécialement avec le Christianisme. Intériorisation du concept chez Bayle, vulgarisation de la notion chez un Voltaire romancier et historien: telle paraît être la conclusion de l'auteur. On notera avec satisfaction que l'ouvrage comporte une bibliographie extrêmement copieuse et deux index (noms et thèmes).

François MOUREAU, Paris

Johann Gottfried HERDER, *Traité de l'origine du langage*, traduit de l'allemand et suivi de *La Céleste Etincelle de Prométhée. Essai sur la philosophie du langage dans le discours de Herder. Rapport à Condillac, Diderot et Rousseau* par Denise MODIGLIANI, Paris (Puf écriture) 1992, 345 p.

En supposant les hommes abandonnés à leurs facultés naturelles, sont-ils en état d'inventer le langage? Et par quel moyen parviendront-ils à cette invention? Voilà la question que l'Académie Royale des Sciences de Berlin a mise au concours en 1769 en précisant: *On demande une hypothèse qui explique la chose clairement et qui satisfasse à toutes les difficultés*, une précision qui semble avoir incité Herder, facilement brouillon et de ce fait parfois obscur, à faire un effort de rédaction, mais aussi à reconnaître à la fin de son »Traité« qu'il a transgressé l'injonction de l'Académie« puisqu'il »ne livre pas d'hypothèse«. Néanmoins il a obtenu le prix en 1771, bien que, contrairement aux usages, son »traité« n'ait pas été rédigé ou traduit en français. C'est le Suisse Jean Bernard Mérian, membre de cette Académie, qui en présenta à ses confrères un »résumé académique« et une analyse en français d'une quarantaine de pages, qui figure à la suite de la traduction du »Traité« de Herder, publiée par Pierre Pénisson. Mérian y suit pas à pas la démarche de Herder. Mais, comme le rappelle Denise Modigliani, son analyse repose sur une interprétation réductrice et une traduction approximative, de sorte qu'il simplifie considérablement l'argumentation de Herder quand il ne la trahit pas, prétendant p.ex. dans son Résumé que Herder défend la thèse d'une origine »purement animale« du langage (Pénisson, p. 275). Ce qui amène D. Modigliani à conclure que Mérian »évacue le discours du mythe, le discours polémique, et occulte le sens de l'évolution historique (...). Son interprétation réduit le »Traité« à l'idéologie des Lumières« (p. 311).

De ce fait, une traduction française s'imposait dès l'époque. Or, ce n'est qu'en 1977 que P. Pénisson, philosophe, combla cette lacune. Il est vrai qu'il se montra parfois plus soucieux de traduire le sens que de suivre le texte dans tous ses détails, un texte qui demande souvent à être interprété. C'est une des raisons pour lesquelles D. Modigliani, linguiste, a, sans le dire ouvertement, trouvé bon d'en donner une nouvelle traduction. Comme Pénisson, elle suit la version de l'édition Suphan, y apportant toutefois, pour des raisons »rythmique(s) et sémantique(s)« (p. 26), neuf petites modifications, indiquées d'avance. Comme elle renvoie page par page à cette édition, elle permet au lecteur de suivre parallèlement le texte allemand; de surcroît, pour certains mots-clefs, difficiles à traduire, elle donne le terme allemand entre parenthèses. Apparemment elle préfère la fidélité à l'élégance, mais elle aussi interprète le texte quand l'imprécision d'un terme ou de l'argumentation semble l'exiger, forçant parfois même le trait. On pourrait discuter la traduction de tel ou tel terme (cf. »Haushaltung« = »ordonnance«, »umsonst« = »en pure perte«, »Richtung« = »disposition«, »willkürlich« = »volontaire«, mais aussi »arbitraire«), mais il ne faudrait pas oublier alors que c'est le contexte qui détermine le sens des termes, de sorte que tout est affaire d'interprétation. Pour »Besonnenheit«, mot-clef du »Traité« puisqu'il est censé caractériser l'être humain, et que Pénisson traduit par »circonspection«, elle opte pour »réflexion«, bien que Herder emploie par ailleurs également ce